

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
(District Bois-Joli)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **1^{er} février 2021**, à 16 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 3 052 363, propriété de monsieur David Laliberté et madame Marie-Élaine Labonté.

Cette demande consiste à permettre une distance de 0 mètre entre une clôture et une haie projetées et la ligne de rue donnant sur l'avenue Bousquet, pour l'immeuble sis au 1055, rue Dalairé, alors que l'article 17.2.1 du règlement d'urbanisme numéro 350 prévoit que toute clôture et haie en cour avant doit respecter un recul de 1 mètre par rapport à la ligne avant.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante :
<https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 29 janvier 2021 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 13 janvier 2021



Me Hélène Beauchesne, notaire
Greffière